Vaudreuil-Dorion

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT Nº 1275-248

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement nº 1275-248 intitulé :

> **Règlement modifiant le Règlement de zonage nº 1275 afin d'augmenter la superficie de plancher maximale, d'augmenter la hauteur maximale et d'autoriser les garages en sous-sol dans la zone C2-448**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 5 décembre 2016.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution nº CA 17-01-18-07 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 18 janvier 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité nº VD 2017-01 a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-troisième (23e) jour du mois de janvier deux mille dix-sept (2017).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce premier (1er) jour du mois de février deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca